

Mairie 6 rue de la mairie 35380 Saint Péran 02.99.06.86.91 mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Date 24/03/2021		Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Nb conseillers En exercice Présents Votants	8 6 7	L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de St Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.

	Goven Isabelle, maire
Dufacuta	Thomas Éric, 1 ^{er} adjoint
Présents	Guilmain Estelle, 2 ^{ème} adjointe
	Et les conseillers : Berhault Antoine, Legigan Christopher, Merel Gildas.
Absents	Duval Arnaud, Lesage Franck
Procurations	Duval Arnaud à Goven Isabelle
Secrétaire	Berhault Antoine
Convocation	19/03/2021

it
t

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget commune. Il s'établit ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	214 655,78 €	
Recettes	278 219,64 €	
Report exercice 2019	0,00€	
Résultat 2020	63 563,86 €	

Investissement		
Dépenses	77 361,66 €	
Recettes	134 160,57 €	
Résultat exercice 2020	56 798,91	
Report 2019	74 098,05 €	
Résultat 2020	130 896,96 €	

Sous la présidence d'Éric Thomas, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, hors la présence de Mme la Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du budget communal.

Le conseil municipal affecte la totalité du résultat de fonctionnement, soit 63 563,86 € à l'investissement.

210324_02 Budget assainissement : Vote du compte administratif et affectation du résult	at
---	----

Le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget Assainissement. Il s'établit ainsi :

Exploitation		
Dépenses	10 473,27€	
Recettes	19 123,20 €	
Report exercice 2019	0,00€	
Résultat 2020	8 649,93 €	

Investissement		
Dépenses	47 673,69 €	
Recettes	32 367,69 €	
Résultat 2020	- 15 306,00 €	
Report exercice 2019	69 849,73 €	
Résultat de clôture 2020	54 543,73 €	

Sous la présidence d'Éric Thomas, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, hors la présence de Mme la Maire, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020 du Budget Assainissement.

Le conseil municipal affecte la totalité du résultat de fonctionnement, soit 8 649,93 € à l'investissement.

210324_03	Budget Commune : Vote du compte de gestion
-----------	--

Mme la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

210324_04	Budget Assainissement : Vote du compte de gestion
-----------	---

Mme la maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

210324_05	Vote des taux d'imposition
210324_05	Vote des taux d'imposition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 4 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le maintien des taux en vigueur.

En ce qui concerne la TFB, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes ajoutent le taux du département d'Ille et Vilaine, soit 19,90 %, au taux communal.

Taxes	2020
Taxe foncière bâti - TFB	35,80 % Soit 15,90+19,90
Taxe foncière non-bâti - TFNB	45,16 %

210324_06	Vote des subventions
-----------	----------------------

Le conseil municipal valide le tableau des subventions suivant, pour l'année 2021 :

Associations	Montant 2020	Montant 2021	
Communales	Montant 2020		
dBdB	1 600,00 €	1 600,00 €	
Comités des fêtes	1 950,00 €	1 200,00 €	
ACCA	300,00€	300,00€	
Extérieures			
Les Ajoncs d'Or	80,00€	0,00€	
ADMR	627,00€	627,00€	
ADMR Déplacements solidaires	50,00€	50,00€	
Brocéliande Volley*	62,50€	0,00€	
Korrigans Basket*	62,50€	62,50€	
Eskouadenn Brocéliande	131,00€	127,00€	
Ehpad Grand Champs	60,00€	60,00€	
Resto du cœur	40,00€	60,00€	
Fondation du Patrimoine	50,00€	50,00€	
Sous -total subventions	5 013,00 €	4 136,50 €	
Interval	11 549,00 €	10 283,00 €	
Interval 1 animateur en +	700,00€	700,00 €	
CCAS	1 900,00 €	2 000,00 €	

^{*} Subvention par adhérent =12,50 €

Adhésions 2021 : Bruded =126,60 € AMF 35 = 180,00 € AMR 35 =120,00 € AMR 35 Campagnol = 220,00 € Maison du Patrimoine en Brocéliande = 35,00

2	1	0	3	24	07
Z	Т	U	3	Z 4	U/

Vote du budget primitif de la commune

Le conseil municipal valide le budget primitif de la commune présenté ci-dessous :

Dépenses	Vote	Recettes	Vote
011 - Charges à caractère général	82 510,00 €	013 - Atténuation de charges	0,00€
012 - Charges personnel	84 650,00 €	70 - Produits des services et ventes	18 000,00 €
014 - Atténuation de produits	17 000,00 €	73 - Impôts et taxes	149 704,00 €
65 - Autres charges de gestion	55 691,00 €	74 - Dotations et participations	91 087,00 €
66 - Charges financières	4 552,13 €	75 - Autres produits	12 021,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00€	76 - Produits financiers	2 302,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	750,00€	77 - Produits exceptionnels	0,00€
023 - Vir. section investissement	22 110,66 €	042 - Opérations d'ordre	
042 - Opérations d'ordre	5 850,21 €		
Fonctionnement	273 114,00 €	Fonctionnement	273 114,00 €
Dépenses	Vote	Recettes	Vote
Opérations d'équipement	403 548,00 €	Subventions d'équipement	175 484,00 €
Emprunts	31 990,13 €	Emprunt	4320,34
Dépenses imprévues		Dotations, fonds divers	24 850,00 €
Sous total	435 538,13 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	63 563,86 €
		Immobilisations financières	8 462,10 €
		021 - Virement section fonctionnement	22 110,66 €
040 - Opérations d'ordre		040 - Opérations d'ordre	5 850,21 €
041 - Opérations patrimoniales	114 438,56 €	041 - Opérations patrimoniales	114 438,56 €
		001 - Solde exécution reporté	130 896,96 €
Investissement	549 976,69 €	Investissement	549 976,69 €

210324_08	Vote du budget primitif d'assainissement collectif
-----------	--

Le conseil municipal valide le budget primitif d'assainissement collectif présenté ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes			
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Electricité	6061	1 100,00 €			
Fournitures entretien	6063	700,00€	Redevances	70611	14 000,00 €
Entretien réseau	61523	1 500,00 €			
Curage lagune	61528	1 500,00 €			
Charges de personnel	621	2 500,00 €			
Rémunération CD 35	622	600,00€			
Charges exceptionnelles	678	1 000,00 €			
Dépenses imprévues	22	100,00€			
Ecritures d'ordre			Ecritures d'ordre		
Virement Investissement	23	2 282,26 €			
Dotation amortissement	6811	6 493,90 €	Quote-part subventions	777	3 776,16 €
Sous-total		17 776,16 €	Sous-total		17 776,16 €

Investissement Etudes 13 700,00 € Affectation résultat 8 649,93 € 203 1068 Travaux Réseaux 2315 66 900,00 € 67 776,07 € 1641 **Emprunt** 20 14 580,00 € Dépenses imprévues 100,00€ Subv. Agence de l'Eau 131 Report 2020 15 306,00 € Ecritures d'ordre Ecritures d'ordre Intégration Etudes 203 1 271,61 € 1 271,61 € | Virement Fonctionnement Intégration Etudes 2 282,26 € 2315 21 6 493,90 € **Subventions Equipements** 1391 3 776,16 € Amortissements 28156 Sous-total 101 053,77 € Sous-total 101 053,77 €

210324_09	Espace-jeunes : avenant au marché Lot 2 VRD Gros Œuvre
-----------	--

Le conseil municipal valide l'avenant au marché de VRD Gros Œuvre, lot 2 attribué à l'entreprise Canevet dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace-jeunes.

Objet de l'avenant : Parement en pierre des ouvertures supprimées

* Montant du marché public:

■ Montant HT initial	70 515,06 €
■ Montant Avenant 1 HT	350,10€
■ Montant HT	70 865,16 €
■ Montant TTC (TVA 20 %)	85 038,19 €

* Montant de l'avenant 2 :

■ Montant HT	1 800,95 €
■ Montant TTC (TVA 20 %)	2 161,14 €

* Nouveau montant du marché public :

Montant HT
72 666,11 €
Montant TTC (TVA 20 %)
87 199,33 €

210324_10 Espace-jeunes : avenant au marché Lot 10 Plomberie-Chauffage	
--	--

Le conseil municipal valide l'avenant au marché de Plomberie-Chauffage, lot 10 attribué à l'entreprise Air V dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace-jeunes.

Objet de l'avenant : Alimentation en eau de pluie des WC

* Montant c	lu marcl	hé pu	blic :

§ Montant HT initial	11 097,61 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	13 317,13 €

* Montant de l'avenant 1 :

§ Montant HT 745,00 €§ Montant TTC (TVA 20%) 894,00 €

* Nouveau montant du marché public :

§ Montant HT	11 842,61 €
§ Montant TTC (20 %)	14 211,13 €

210324_11	Espace-jeunes : avenant au marché de maîtrise d'œuvre
-----------	---

Le conseil municipal valide l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre suite à l'APD (avant-projet définitif) dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace-jeunes.

Objet de l'avenant : Modification de la rémunération suite à l'APD

* Montant du marché initia HT	17 100, 00 €
§ Taux de la TVA	20%
§ Montant HT des travaux APD	198 820,06 €
§ Taux de rémunération	9,50 %
Rémunération attendue	18 887,91 €
* Montant de l'avenant 1 :	
§ Montant HT	1 787,91 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	2 145,49 €
* Nouveau montant du marché public:	
§ Montant HT	18 887,91 €
§ Montant TTC (TVA 20 %)	22 665,49 €

Autres questions abordées

* Communauté de communes de Brocéliande : Appel à manifestation d'intérêt à destination des communes

À travers le programme d'actions « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » validé par le conseil communautaire du 13 mai 2019, la Communauté de communes de Brocéliande s'est engagée pour préserver la biodiversité avec l'appui de deux acteurs locaux, experts dans le domaine : le CPIE Forêt de Brocéliande (situé à Concoret) et la Station Biologique de Paimpont-Université de Rennes 1.

Dans ce cadre elle propose aux communes qui le souhaitent la réalisation de travaux d'aménagement et/ou d'installation permettant de préserver et de protéger la biodiversité (espèces, milieux, habitats).

Après discussion le conseil a retenu 2 actions possibles sur la commune :

- la restauration d'un talus (ZC 40)
- la restauration d'un milieu pauvre par diversification des habitats avec une variété d'outils, qui soient des milieux propices à la biodiversité (gîtes à chauve-souris, à amphibiens, nichoirs, plantations, murets en pierres etc...) à la Gonelle.

Les aménagements proposés constituent une action de valorisation écologique directe (sur le milieu et ses espèces). En même temps ces actions ont aussi une vocation pédagogique, visible par l'habitant, servant à amplifier la communication et le message sur la préservation de la biodiversité.

Estelle Guilmain est chargée de proposer la candidature de Saint Péran pour ces 2 actions.

Élus	Signature	Élus	Signature
GOVEN Isabelle		LEGIGAN Christopher	
BERHAULT Antoine		LESAGE Franck	Absent
DUVAL Arnaud	Absent	MEREL Gildas	
GUILMAIN Estelle		THOMAS Éric	